

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SECONDAIRE  
SPÉCIALISÉ DE LA RÉPUBLIQUE D'OUZBÉKISTAN**

**UNIVERSITÉ DES LANGUES DU MONDE**

**DÉPARTEMENT DE LA THÉORIE ET DE LA PRATIQUE DE LA LANGUE  
FRANÇAISE**

**Qourbonova Goulnoz Fakhridin kizi**

**LA STRUCTURE GRAMMATICALE DE LA PERIODE  
ANCIENNE**

# **TRAVAIL DE COURS**

**Dirigé par : \_\_\_\_\_**

**Tachkent – 2014**

## **TABLE DE MATIERES**

|                                                                             |           |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Introduction .....</b>                                                   | <b>3</b>  |
| <br>                                                                        |           |
| <b>Chapitre I    Les conditions historiques de la période ancienne.....</b> | <b>8</b>  |
| 1.1.            La naissance du français.....                               | 8         |
| 1.2.            L'expansion du français.....                                | 13        |
| <br>                                                                        |           |
| <b>Chapitre II   La structure grammaticale.....</b>                         | <b>29</b> |
| 2.1.            L'histoire de la grammaire.....                             | 29        |
| 2.2.            La structure grammaticale de la période ancienne.....       | 37        |
| <br>                                                                        |           |
| <b>Conclusion.....</b>                                                      | <b>70</b> |
| <br>                                                                        |           |
| <b>Bibliographie.....</b>                                                   | <b>73</b> |

## Introduction

Ce travail est consacré à l'histoire de la langue française. Ici nous avons analysé les problèmes du système grammatical de l'ancien français. **Ce thème est actuel** parce que ce problème n'est pas entièrement étudié comme un travail de cours. Toute langue est perpétuellement en cours d'évolution. Elle change plus ou moins considérablement d'une génération à une autre. Malgré qu'il y a beaucoup d'ouvrages consacrés à la structure grammaticale, il n'y a pas d'oeuvres qui étudient ce problème complètement. Dans notre travail scientifique nous analysons les particularités de la langue française dans la période ancienne, ses conditions historiques et la grammaire. Pour bien étudier ce thème nous avons tiré les exemples des oeuvres des écrivains français tels que « *La vie de saint Alexis* » (1014), « *Psautier de Metz* » (1365), « *Chanson de Rolland* » (XI siècle), « *Roman de Renart* » (fin du XIII siècle), « *La mort du roi Arthur* » (1120 – 1240).

**Le but et les tâches de ce travail** sont l'étude des faits chronologiques de la langue française ancienne, telles que les conditions historiques et le système grammatical.

**La structure de notre recherche** se compose de l'introduction, de deux chapitres, de la conclusion et de la liste de littérature.

**Dans le premier chapitre** nous avons examiné et analysé l'étude de l'histoire de la langue française et les conditions historiques.

A cette époque, les gens du peuple étaient tous unilingues et parlaient l'un ou l'autre des nombreux dialectes alors en usage en France. Seuls les «lettrés» écrivaient en «latin d'Eglise» appelé alors le «latin des lettrés» et communiquaient entre eux par cette langue. Les rois de France, pour leur part, parlaient encore le francique (une langue germanique) tout en utilisant le latin comme langue seconde pour l'écrit.

Dans les conditions féodales, les divergences qui existaient déjà entre les parlers locaux se développèrent et s'affermirent. Chaque village ou chaque ville avait son parler distinct: la langue évoluait partout librement, sans contrainte. Ce que nous appelons aujourd'hui l'ancien français correspondait à un certain nombre de variétés

linguistiques essentiellement orales, hétérogènes géographiquement, non normalisées et non codifiées.

**Dans le deuxième chapitre** nous avons étudié la structure grammaticale de l'ancien français. L'apparition de l'article est devenue une innovation en ancien français, alors que le latin n'avait pas de l'article. Le français a développé un système d'articles à partir des démonstratifs *ille/illa/illud*, qui ont donné les déterminants appelés «articles définis». Alors qu'en français moderne, on a l'opposition **le / la / les**, l'ancien français opposait **li / le** (masc.), **la** (fém.) et **les** (plur.) Pour l'article indéfini, ce sont les formes **uns / un** (masc.) et une (fém.), alors que le pluriel était toujours marqué par **uns** (en français moderne: **des**). Pendant la période romane, le latin a perdu le neutre qui a été absorbé par le masculin; par exemple, *granum* > *granus* > **grain** (masc). Cependant, beaucoup de mots d'ancien français ont changé de genre au cours du Moyen Age. Ainsi, étaient féminins des mots comme **amour, art, évêché, honneur, poison, serpent**; aujourd'hui, ces mots sont masculins. A l'opposé, des mots aujourd'hui féminins étaient alors masculins: **affaire, dent, image, isle (île), ombre**.

**A la conclusion** nous avons conclu nos études sur la structure grammaticale, phonétique, lexicale de l'ancien français et nous avons montré les conséquences de notre recherche. A la fin de notre travail nous avons donné la liste de la littérature utilisée.

# **I Chapitre. Les conditions historiques.**

## **1.1. La naissance du français.**

On situe la naissance du français vers le IX<sup>e</sup> siècle, alors qu'il faut attendre le X<sup>e</sup> ou le XI<sup>e</sup> siècle pour l'italien, l'espagnol ou l'occitan. Mais ce français naissant n'occupait encore au IX<sup>e</sup> siècle qu'une base territoriale extrêmement réduite et n'était parlé que dans les régions d'Orléans, de Paris et de Senlis par les couches supérieures de la population. Le peuple parlait, **dans le Nord**, diverses variétés d'oïl: le françois dans la région de l'Ole-de-France, mais ailleurs c'était le picard, l'artois, le wallon, le normand ou l'anglo-normand, l'orléanais, le champenois, etc. Il faut mentionner aussi le breton dans le Nord-Ouest. Les rois de France, pour leur part, parlaient encore le francique (une langue germanique) tout en utilisant le latin comme langue seconde pour l'écrit. A cette époque, les gens du peuple étaient tous unilingues et parlaient l'un ou l'autre des nombreux dialectes alors en usage en France. Seuls les «lettrés» écrivaient en «latin d'Eglise» appelé alors le «latin des lettrés» et communiquaient entre eux par cette langue. **Dans le Sud**, la situation était toute différente dans la mesure où cette partie méridionale du royaume, qui correspondait par surcroît à la Gaule la plus profondément latinisée, avait été longtemps soumise à la domination wisigothe plutôt qu'aux Francs. Les variétés d'oc, plus proches du latin, étaient donc florissantes (provençal, languedocien, gascon, limousin, etc.), surtout que l'influence linguistique wisigothe avait été quasiment nulle, sauf dans la toponymie. Dès le X<sup>e</sup> siècle, le catalan se différencie de l'occitan par des traits particuliers; en même temps, le basque était parlé dans les hautes vallées des Pyrénées. Quant aux langues franco-provençales du **Centre-Est**, elles correspondaient plus ou moins à des anciennes possessions des Burgondes, puis de l'empereur du Saint Empire romain germanique. Bref, à l'aube du X<sup>e</sup> siècle, l'aire des grands changements distinguant les aires d'oïl, d'oc et franco-provençale étaient terminées, mais non la fragmentation dialectale de chacune de ces aires, qui ne faisait que commencer. Soulignons qu'on employait au singulier «langue d'oïl» ou «langue d'oc» pour désigner les langues du Nord et du

Sud, car les gens de l'époque considéraient qu'il s'agissait davantage de variétés linguistiques mutuellement compréhensibles que de langues distinctes.

**Hugues Capet** (987-996). En mai 987, Louis V, le roi carolingien de la Francie occidentale était décédé subitement dans un accident de chasse en ne laissant aucun héritier direct. Le 1er juin, les grands seigneurs du royaume se réunir à Senlis pour élire un successeur au trône de la Francie occidentale. L'aristocratie franque élit **Hugues Ier** qui était sacré quelques jours plus tard, le dimanche 3 juillet 987, dans la cathédrale de Noyon. Il était surnommé aussitôt le «roi à chape» en raison de son titre d'abbé laïc qu'il détenait dans les nombreuses «chapes» ecclésiastiques - la chape (la «capa» ou cape) étant le manteau à capuchon que portaient les abbés -, d'où le terme **Capet**. Avant d'être couronné «roi des Francs» (rex Francorum), Hugues Ier était un puissant seigneur respecté; il était comte de Paris, comte d'Orléans, duc des Francs et marquis de Neustrie (nord-ouest de la France sans la Bretagne), et possédait de nombreuses seigneuries laïques et abbayes (Saint-Martin-de-Tours, Marmoutier, Saint-Germain-des-Prés et Saint-Denis). Ses alliances familiales avaient favorisé son élection comme «roi des Francs» par l'aristocratie: il était frère d'Othon (duc de Bourgogne), beau-frère de Richard (duc de Normandie), et gendre de Guillaume III Tête d'Etupe (duc d'Aquitaine), depuis son mariage en 970 avec la princesse Adélaïde, la fille de Guillaume III. C'est avec l'avènement de Hugues Capet (en 987) que le premier roi de France (encore désigné comme le «roi des Francs») en venait à parler comme langue maternelle la langue romane vernaculaire (plutôt que le germanique), ce qui sera appelé plus tard comme étant le *françois* ou *françoys* (prononcé [franswe]). Dans le système féodal de l'époque, la France était dirigée par une vingtaine de seigneurs territoriaux, descendants de fonctionnaires ou de guerriers carolingiens, qui détenaient des pouvoirs considérables parfois supérieurs à ceux du roi, comme c'était le cas, par exemple dans le Nord, avec les comtes de Flandre et les ducs de Normandie, à l'est avec les ducs de Bourgogne et, au sud, avec les ducs d'Aquitaine. En raison des invasions étrangères, ces seigneurs avaient obtenu du roi de vastes territoires en échange de leurs services. La légitimité de Hugues Capet était alors relativement fragile. Par exemple, lorsqu'il s'opposait à son vassal Adalbert de

Périgord qui refusait de lever le siège de Tours, le roi lui demandait: «Qui t'as fait comte?» Et le vassal de lui répondre: «Qui t'as fait roi?» Hugues Ier sera le fondateur de la dynastie des Capétiens et s'appuiera sur des règles d'hérédité, de primogéniture (priorité de naissance) et d'indivisibilité des terres domaniales. C'est donc Hugues Capet qui remplaçait la monarchie élective en vigueur sous les derniers Carolingiens en une monarchie héréditaire. D'ailleurs, Hugues Capet avait fait élire et sacrer son fils aîné Robert quelques mois après sa propre élection, soit le 25 décembre 987. La dynastie des Capétiens réussit à renforcer ainsi l'autorité royale et entreprit la tâche d'agrandir ses domaines. Contrairement aux rois précédents qui transportaient leur capitale d'une ville à l'autre, les Capétiens se fixaient à Paris.

Bien que le français («françoys») n'était pas encore une langue officielle (c'était le latin à l'écrit), il était néanmoins utilisé comme **langue véhiculaire** par les couches supérieures de la société et dans l'armée royale qui, lors des croisades, le portait en Italie, en Espagne, à Chypre, en Syrie et à Jérusalem. La propagation de cette variété linguistique se trouvait favorisée par la grande mobilité des Français: les guerres continuelles obligeaient des transferts soudains de domicile, qui correspondaient à un véritable nomadisme pour les soldats, les travailleurs manuels, les serfs émancipés, sans oublier les malfaiteurs et les gueux que la misère générale multipliait. De leur côté, les écrivains, ceux qui n'écrivaient plus en latin, cessaient en même temps d'écrire en champenois, en picard ou en normand pour privilégier le «françoys». Cette langue «françoise» du Moyen Age ne paraît pas comme du «vrai français» pour les francophones du XXIe siècle. Il faut passer par la traduction, tellement cette langue, dont il n'existe que des témoignages écrits nécessairement déformés par rapport à la langue parlée, demeure différente de celle de notre époque. Les étudiants anglophones des universités ont moins de difficultés à comprendre cet ancien français que les francophones eux-mêmes, la langue anglaise étant bien imprégnée de cette langue! Voici un texte d'ancien français rédigé vers 1040 et extrait de La vie de saint Alexis. Dans ce document, Alexis renonce à sa femme, à sa famille et à la «vie dans le monde» pour vivre pauvre et chaste. C'est l'un des premiers textes écrits en ancien

français qui nous soit parvenu. Il s'agit ici d'un petit extrait d'un poème de 125 strophes. Ce n'est donc pas une transcription fidèle de la langue parlée du XI<sup>e</sup> siècle, même s'il faut savoir que la graphie était relativement phonétique et qu'on prononçait toutes les lettres:

#### Ancien français

1. bons fut li secles al tens ancïenur
2. quer feit iert e justise et amur,
3. si ert creance, dunt ore n'i at nul prut;
4. tut est mæz, perdu ad sa colur:
5. ja mais n'iert tel cum fut as anceisurs.
6. al tens Nüé et al tens Abraham
7. et al David, qui Deus par amat tant,
8. bons fut li secles, ja mais n'ert si vaillant;
9. velz est e frailes, tut s'en vat remanant:
10. si'st ampairet, tut bien vait remanant
11. puis icel tens que Deus nus vint salver
12. nostra anceisur ourent cristïentet,
13. si fut un sire de Rome la citet:
14. rices hom fud, de grant nobilitet;
15. pur hoc vus di, d'un son filz voil parler.
16. Eufemïen -- si out annum li pedre --
17. cons fut de Rome, des melz ki dunc ieret;
18. sur tuz ses pers l'amat li emperere.
19. dunc prist muiler vaillante et honurede,
20. des melz gentils de tuta la cuntretha
21. puis converserent ansemble longament,
22. n'ourent aamfant peiset lur en forment
23. e deu apelent andui parfitement:
24. e Reis celeste, par ton cumandement
25. amfant nus done ki seit a tun talent.

#### Français contemporain

1. Le monde fut bon au temps passé,
2. Car il y avait foi et justice et amour,
3. Et il y avait crédit ce dont maintenant il n'y a plus beaucoup;
4. Tout a changé, a perdu sa couleur:
5. Jamais ce ne sera tel que c'était pour les ancêtres.
6. Au temps de Noé et au temps d'Abraham
7. Et a celui de David, lesquels Dieu aima tant.
8. Le monde fut bon, jamais il ne sera aussi vaillant;
9. Il est vieux et fragile, tout va en déclinant:
10. Tout est devenu pire, bien va en déclinant
11. Depuis le temps où Dieu vint nous sauver
12. Nos ancêtres eurent le christianisme.
13. Il y avait un seigneur de Rome la cité:
14. Ce fut un homme puissant, de grande noblesse;
15. Pour ceci je vous en parle, je veux parler d'un de ses fil
16. Eufemien -- tel fut le nom du père --
17. Il fut comte de Rome, des meilleurs qui alors y étaient
18. L'empereur le préféra a tous ses pairs.
19. Il prit donc une femme de valeur et d'honneur,
20. Des meilleurs païens de toute la contrée.
21. Puis ils parlèrent ensemble longuement.
22. Qu'ils n'eurent pas d'enfant; cela leur causa beaucoup de peine.
23. Tous les deux ils en appellent a Dieu parfaitement
24. «O! Roi céleste, par ton commandement,
25. Donne-nous un enfant qui soit selon tes désir.

Pour un francophone contemporain, il ne s'agit pas d'un texte français, mais plutôt d'un texte qui ressemble au latin. Pourtant, ce n'est plus du latin, mais du français, un français très ancien dont les usages sont perdus depuis fort longtemps.

## 1.2. L'expansion du français.

Au cours du Xe siècle, les rois étaient souvent obligés de mener une vie itinérante sur leur petit domaine morcelé et pauvre. Incapable de repousser les envahisseurs vikings (ces «hommes du Nord» — Northmans — venus de la Scandinavie), Charles III le Simple leur concédait en 911 une province entière, la Normandie. Le traité de Saint-Clair-sur-Epte cédait au chef Rollon le comté de Rouen, qui deviendra le duché de Normandie. En échange, Rollon s'engageait à bloquer les incursions vikings

menaçant le royaume des Francs et demeurait vassal du roi et devenait chrétien en 912 en la cathédrale de Rouen sous le nom de Robert (Robert Ier le Riche).

**L'assimilation des Vikings.** Les Vikings de Normandie, comme cela avait été le cas avec les Francs, perdaient graduellement leur langue scandinave, le vieux norrois apparenté au danois. Dans leur duché, désormais libérés de la nécessité de piller pour survivre, les Vikings devenaient sédentaires et fondaient des familles avec les femmes du pays. Celles-ci parlaient ce qu'on appellera plus tard le normand, une langue romane qu'elles ont apprise naturellement à leurs enfants. On estime que la langue des Vikings, encore vivante à Bayeux au milieu du Xe siècle, n'a pas survécu bien longtemps au-delà de cette date. Autrement dit, l'assimilation des vainqueurs vikings s'est faite rapidement et sans trop de problèmes. L'héritage linguistique des Vikings se limite à moins d'une cinquantaine de mots, presque exclusivement des termes maritimes: *cingler, griller, flâner, crabe, duvet, hauban, hune, touer, turbot, guichet, marsouin, bidon, varech, homard, harfang*, etc. Moins d'un siècle après leur installation en Normandie, ces anciens Vikings, devenus des Normands, prenaient de l'expansion et partaient chercher fortune par petits groupes en Espagne en combattant les Maures aux côtés des rois chrétiens du Nord (1034-1064), ainsi qu'en Méditerranée, en Italie du Sud et en Sicile, jusqu'à Byzance, en Asie mineure et en «Terre Sainte» lors des croisades. Partout, les Normands répandaient le français hors de France.

**Les prétentions à la couronne anglaise.** De plus, le duc de Normandie est devenu plus puissant que le roi de France avec la conquête de l'Angleterre. Rappelons que les Normands étaient depuis longtemps en contact avec l'Angleterre; ils occupaient la plupart des ports importants face à l'Angleterre à travers la Manche. Cette proximité entraînait des liens encore plus étroits lors du mariage en 1002 de la fille du duc Richard II de Normandie, Emma, au roi Ethelred II d'Angleterre. À la mort d'Edouard d'Angleterre en 1066, son cousin, le duc de Normandie appelé alors Guillaume le Bâtard - il était le fils illégitime du duc de Normandie, Robert le Magnifique, et d'Arlette, fille d'un artisan préparant des peaux - décidait de faire valoir ses droits sur le trône d'Angleterre. C'est par sa parenté avec la reine Emma

(décédée en 1052) que Guillaume, son petit-neveu, prétendait à la couronne anglaise. Selon les anciennes coutumes scandinaves, les mariages dits en normand à la danesche manere («à la danoise») désignaient la bigamie pratiquée par les Vikings implantés en Normandie et, malgré leur conversion officielle au christianisme, certains Normands avaient plusieurs femmes. Or, les enfants nés d'une frilla, la seconde épouse, étaient considérés comme parfaitement légitimes par les Normands, mais non par l'Eglise. Autrement dit, Guillaume n'était «bâtard» qu'aux yeux de l'Eglise, car il était légalement le successeur de son père, Robert le Magnifique (v. 1010-1035).

**La bataille de Hastings (14 octobre 1066).** Avec une armée de 6000 à 7000 hommes, quelque 1400 navires (400 pour les hommes et 1000 pour les chevaux) et... la bénédiction du pape, Guillaume II de Normandie débarquait dans le Sussex, le 29 septembre, puis se déplaçait autour de Hastings où devait avoir lieu la confrontation avec le roi Harold II. Mais les soldats de Harold, épuisés, venaient de parcourir 350 km à pied en moins de trois semaines, après avoir défait la dernière invasion viking à Stamford Bridge, au centre de l'Angleterre, le 25 septembre 1066. Le 14 octobre, lors de la bataille de Hastings, qui ne durait qu'une journée, Guillaume réussit à battre Harold II, lequel était même tué. Le duc Guillaume II de Normandie, appelé en Angleterre «William the Bastard» (Guillaume le Bâtard), est devenu ainsi «**William the Conqueror**» (Guillaume le Conquérant). Le jour de Noël, il était couronné roi en l'abbaye de Westminster sous le nom de Guillaume Ier d'Angleterre.

**Les nouveaux maîtres et la langue.** Le nouveau roi s'imposa progressivement comme maître de l'Angleterre durant les années qui suivent. Il évinçait la noblesse anglo-saxonne qui ne l'avait pas appuyé et favorisa ses barons normands et élimina aussi les prélats et les dignitaires ecclésiastiques anglo-saxons en confiant les archevêchés à des dignitaires normands. On estime à environ 20 000 le nombre de Normands qui se fixaient en Angleterre à la suite du Conquérant. Par la suite, Guillaume Ier (1066-1087) exerçait sur ses féodaux une forte autorité et est devenu le roi le plus riche et le plus puissant d'Occident. Après vingt ans de règne, l'aristocratie anglo-saxonne était complètement disparue pour laisser la place à une élite

normande, tandis qu'il n'existait plus un seul Anglais à la tête d'un évêché ou d'une abbaye. La langue anglaise prit du recul au profit du franco-normand. Guillaume Ier d'Angleterre et les membres de sa cour parlaient une variété de français appelé aujourd'hui le franco-normand (ou anglo-normand), un «françois» teinté de mots nordiques apportés par les Vikings qui avaient, un siècle auparavant, conquis le nord de la France. A partir de ce moment, le mot normand a perdu son sens étymologique d'«homme du Nord» pour désigner un «habitant du duché de Normandie». La conséquence linguistique de Guillaume le Conquérant était d'imposer le franco-normand, considéré comme du «françois» plus local, dans la vie officielle en Angleterre. Alors que les habitants des campagnes et la masse des citadins les plus modestes parlaient l'anglo-saxon, la noblesse locale, l'aristocratie conquérante, ainsi que les gens d'Eglise et de justice, utilisaient oralement le franco-normand, mais le clergé, les greffiers, les savants et les lettrés continuaient pour un temps d'écrire en latin.

Le françois de France, pour sa part, acquit également un grand prestige dans toute l'Angleterre aristocratique. En effet, comme tous les juges et juristes étaient recrutés en France, le «françois» de France est devenu rapidement la langue de la loi et de la justice<sup>1</sup>, sans compter que de nombreuses familles riches et/ou nobles envoyaient leurs enfants étudier dans les villes de France. Le premier roi de la dynastie des Plantagenêt, Henri II, du fait de son mariage avec Aliénor d'Aquitaine en 1152, englobait, outre l'Irlande et l'Ecosse, plus de la moitié occidentale de la France. Bref, Henri II gouvernait un royaume allant de l'Ecosse aux Pyrénées: c'était la plus grande puissance potentielle de l'Europe. Par la suite, Philippe Auguste reprit aux fils d'Henri II, Richard Coeur de Lion et Jean sans Terre, la majeure partie des possessions françaises des Plantagenêt (Normandie, Maine, Anjou, Touraine, Poitou, Aquitaine, Limousin et Bretagne). A ce moment, toute la monarchie anglaise parlait «françois», et ce, d'autant plus que les rois anglais épousaient uniquement des princesses françaises (toutes venues de France entre 1152 et 1445). Il faut dire aussi que certains rois anglais passaient plus de temps sur le continent qu'en Grande-

---

<sup>1</sup> Wartburg, Walter von, *Evolution et structure de la langue française*, 1970, p. 95

Bretagne. Ainsi, Henri II passa 21 ans sur le continent en 34 ans de règne. Lorsque, en 1259, Henri III d'Angleterre renonçait officiellement à la possession de la Normandie, la noblesse anglaise eut à choisir entre l'Angleterre et le Continent, ce qui contribua à marginaliser le franco-normand au profit, d'une part, du français parisien, d'autre part, de l'anglais.

Au cours du XIIe siècle, on commençait à utiliser le «françois» à l'écrit, particulièrement dans l'administration royale, qui l'employait parallèlement au latin. Sous Philippe Auguste (1165-1223), le roi de France avait considérablement agrandi le domaine royal: après l'acquisition de l'Artois, c'était la Normandie, suivie de la Touraine, de l'Anjou et du Poitou. C'est sous son règne que se développait l'administration royale avec la nomination des baillis dans le nord du pays, des sénéchaux dans le Sud. Mais c'est au XIIIe siècle qu'apparurent des oeuvres littéraires en «françois». A la fin de ce siècle, le «françois» s'écrivait en Italie (en 1298, Marco Polo rédigea ses récits de voyages en françois), en Angleterre (depuis la conquête de Guillaume le Conquérant), en Allemagne et aux Pays-Bas. Evidemment, le peuple ne connaissait rien de cette langue, même en Ole-de-France (région de Paris où les locaux continuaient de subsister.

A l'époque de l'ancien français (françois), les locuteurs semblent avoir pris conscience de la diversité linguistique des parlers du nord de la France. Comme les parlers d'oïl différaient quelque peu, ils étaient généralement perçus comme des variations locales d'une même langue parce que de village en village chacun se comprenait. Thomas d'Aquin (1225-1274), théologien de l'Eglise catholique, donne ce témoignage au sujet de son expérience: «Dans une même langue [lingua], on trouve diverses façons de parler, comme il apparaît en français, en picard et en bourguignon; pourtant, il s'agit d'une même langue [loquela].» Cela ne signifie pas cependant que la communication puisse s'établir aisément. De plus, les jugements de valeur sur les «patois» des autres étaient fréquents. Dans le Psautier de Metz (ou Psautier lorrain) rédigé vers 1365, l'auteur, un moine bénédictin de Metz, semble déplorer que les différences de langage puisse compromettre la compréhension mutuelle:

### En françois d'époque

Et pour ceu que nulz ne tient en son  
parleir ne rigne certenne, mesure ne raison,  
est laingue romance si corrompue, qu'a  
poinne li uns entent l'aulture et a poinne  
puet on trouveir a jour d'ieu persone qui  
saiche escrire, anteir ne prononcieir en  
une meismes meniere, mais escript, ante et  
prononce li uns en une guise et li aulture en  
une aulture.

### En traduction

[Et parce que personne, en parlant,  
ne respecte ni règle certaine ni mesure ni  
raison, la langue romane est si corrompue  
que l'on se comprend à peine l'un l'autre et  
qu'il est difficile de trouver aujourd'hui  
quelqu'un qui sache écrire, converser et  
prononcer d'une même façon, mais chacun  
écrit, converse et prononce à sa manière.]

Conon de Béthune (v. 1150-1220) est un trouvère né en Artois et le fils d'un noble, Robert V de Béthune. Il a participé aux croisades et a tenu à son époque un rôle politique important. Il doit surtout sa renommée aux chansons courtoises qu'il a écrites. Lors d'un séjour à la cour de France en 1180, il chantait ses oeuvres devant Marie de Champagne et Adèle de Champagne, la mère du roi Philippe Auguste. Le texte qui suit est significatif à plus d'un titre, car **Conon de Béthune** oppose deux «patois», le picard d'Artois et le «françois» de l'Ole-de-France:

La roine n'a pas fait ke cortoise,  
Ki me reprist, ele et ses fieux, li rois,  
Encor ne soit ma parole françoise;  
Ne child ne sont bien apris ne cortois,  
Si la puet on bien entendre en françois,  
S'il m'ont repris se j'ai dit mots d'Artois,  
Car je ne fui pas norris a Pontoise.  
[La reine ne s'est pas montrée courtoise,

lorsqu'ils m'ont fait des reproches, elle et le  
roi, son fils.  
Certes, mon langage n'est pas celui de France,  
mais on peut l'apprendre en bon français.  
Ils sont malappris et discourtois  
ceux qui ont blâmé mes mots d'Artois,  
car je n'ai pas été élevé à Pontoise.]

Si le poète considère que ses «mots d'Artois» constituent une variante légitime du français, le roi et la reine estiment que l'emploi des picardismes est une façon de ne pas respecter le bon usage de la Cour et qu'il faut adopter une langue plus proche de celle du roi, ce qu'on appelle alors le «langage de France», c'est-à-dire la «langue de l'Ole-de-France». Déjà à cette époque, les parlers locaux sont perçus de façon négative. Dans le *Tournoi de Chauvency* écrit en 1285, le poète **Jacques Bretel** oppose le «bon françois» au «valois dépenaillé» (walois despannei):

Lors commença a fastroillier  
Et le bon fransoiz essillier,  
Et d'un walois tout despannei  
M'a dit: «Bien soiez vos venei,  
Sire Jaquemmet, volontiers.»

[Il commença alors à baragouiner  
et à massacrer le bon français,  
dans un valois tout écorché  
il me dit: «Soyez le bienvenu,  
Monsieur Jaquemmet, vraiment!»]

Dans d'autres textes, on parle du «langage de Paris». Ce ne sont là que quelques exemples, mais ils témoignent éloquemment que le «françois» parlé à la Cour du roi et à Paris jouissait dans les milieux aristocratiques d'un prestige supérieur aux autres parlers. Ainsi, la norme linguistique choisie devient progressivement le «françois» de l'Ole-de-France qui se superposa aux autres «langages», sans les supprimer. Mais il faut faire attention, car la langue nationale qui commence à s'étendre au royaume de France n'est pas le «langage de Paris», plus précisément le parler des «vilains», c'est-à-dire celui des manants, des paysans et des roturiers, mais c'était le «françois» qui s'écrivait et qui était parlé à la Cour de France, donc la variété cultivée et socialement valorisée du «françois». Voici un témoignage intéressant à ce sujet; il provient d'un poème biblique (1192) rédigé par un chanoine du nom de **Evrat**, de la collégiale Saint-Etienne de Troyes:

**Tuit li languages sunt et divers et estrange  
Fors que li languages franchois:  
C'est cil que deus entent anchois,  
K'il le fist et bel et legier,  
Sel puet l'en croistre et abregier  
Mielz que toz les altres languages.**

**[Toutes les langues sont différentes et  
étrangères  
si ce n'est la langue française;  
c'est celle que Dieu perçoit le mieux,  
car il l'a faite belle et légère,  
si bien que l'on peut l'amplifier ou l'abrégier  
mieux que toutes les autres.]**

Avec le temps, les écoles des villes se mirent à enseigner la langue française. À la fin du Moyen Âge, la majorité des citadins pouvait lire le «françois», sans nécessairement l'écrire. Dans les campagnes, l'analphabétisme régnait, mais beaucoup de paysans pouvaient lire en «françois» des textes simples comme des contrats de mariage, des testaments, des actes de vente, des créances, etc.

## **II Chapitre. La structure grammaticale**

### **2.1. L'histoire de la grammaire.**

La grammaire est née de la nécessité d'interpréter les textes dont la langue était morte ou vieillie; elle s'est développée spontanément chez les Indiens, qui voulaient interpréter les Védas, et chez les Grecs, pour lesquels la langue d'Homère avait besoin d'être expliquée. L'Inde communiqua la science grammaticale à la Chine; la Grèce la donna à Rome, d'où elle passa chez les peuples occidentaux, et aux Syriens, qui la transmirent aux Persans et aux Arabes. Les premiers grammairiens, chez les Grecs, furent les philosophes et les dialecticiens, qui commencèrent à étudier la proposition et les parties du discours; Platon (Cratyle, le Sophiste), Aristote (Rhétorique, *periermeneias* et les Stoïciens nous montrent les débuts de cette science. Mais l'influence de la dialectique sur l'étude du langage ne se fit guère sentir après l'école stoïcienne; après Chrysippe, la grammaire s'attacha plutôt à étudier les poètes qu'à continuer les théories philosophiques. Aristophane de Byzance fut pour ainsi dire le père de cet enseignement; il eut pour élève Aristarque, qui lui-même compta de nombreux disciples, parmi lesquels Denys le Thrace, auteur d'une *tekne grammatike*, où nous trouvons une définition de la grammaire qui nous montre le sens qu'on attachait alors à ce mot: « La grammaire est la connaissance expérimentale de ce qui se rencontre le plus communément chez les poètes et les prosateurs. Elle contient six parties: l'art de la lecture; l'explication des tropes; l'art de reconnaître les archaïsmes et les détails de mythologie et de géographie; l'exposé raisonné des règles de déclinaison et de conjugaison; la critique littéraire qui est la plus belle partie de l'art. » D'autres grammairiens, contemporains ou successeurs de Denys, comprirent la grammaire de la même façon; les plus célèbres sont Apollonius Dyscole et son fils Hérodien, dont nous possédons encore quelques ouvrages. A la fin du second siècle après J.-C., des lexicographes, comme Phrynichos et Moeris, étudièrent surtout le dialecte attique. Pendant la période byzantine, la grammaire se composa, en général, d'extraits d'Hérodien.

Les Latins suivirent exactement les Grecs; Quintilien (1, 4, 2) définit la grammaire: recte loquendi Scientia et poetarum enarratio. Les grammairiens latins les plus connus furent Varron (*De Lingua Latina*), Verrius Flaccus, dont l'ouvrage nous est parvenu abrégé par Festus (*De Verborum significatione*), Paléon (*Ars grammatica*), Probus (*Catholica*), Donat, le maître de saint Jérôme (*Ars grammatica*), dont un abrégé (*Ars minor*) fut en usage jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle; Charisius, Diomède et enfin Priscien, professeur à Constantinople au commencement du VI<sup>e</sup> siècle, dont les *Institutiones grammaticae* en dix-huit livres contiennent tout ce qu'on enseignait alors sur les parties du discours et la construction. Donat et Priscien furent les deux guides des grammairiens latins du Moyen âge, comme Hérodien servit de maître aux grammairiens grecs de cette époque. Les premiers, à partir du XII<sup>e</sup> siècle, s'occupèrent assez peu d'étudier les mots et leurs fonctions; leurs ouvrages ne furent que des compilations qui devaient servir de thème à l'argumentation et au commentaire; l'esprit scolastique s'en tenait principalement à l'étude des traités passant pour faire autorité, dont on discutait les théories en commentant les idées générales sans se soucier beaucoup de l'usage; tout au plus se référait-on au latin de la Vulgate et des Pères de l'Église. Pierre Elie, Alexandre de Villedieu, Ebrard de Béthune sont les plus connus de ces grammairiens. Mais il fallut arriver à la Renaissance pour que la grammaire latine se fondât sur l'usage des écrivains latins classiques; Lorenzo Valla (*Elegantiae linguae latinae*) fut en quelque sorte le rénovateur de ces études.

Antonio de Lebrija, Despautère, Sanchez (en latin Sanctius), le jésuite Alvarez (Alvarus), continuèrent cette tradition au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle; le plan d'Alvarez fut suivi, en général, par les jésuites qui s'occupèrent des langues américaines, et la grammaire latine de Lancelot (*Grammaire latine de Port-Royal*, 1644) fut faite d'après la *Minerva* de Sanctius. La grammaire grecque, déjà même avant la prise de Constantinople, fut traitée par des érudits comme Chrysoloras et Théodore Gazis, qui connaissaient les grands écrivains et songèrent plus à donner les règles de la langue classique qu'à s'occuper de discussions subtiles; aussi leurs ouvrages sont-ils bien supérieurs aux grammaires latines contemporaines; et celle de Lascaris, qui vint

après, est loin d'être dépourvue de valeur; mais les premières grammaires grecques qui eurent de la réputation sont dues à des savants occidentaux, le Flamand Clénard et le Toscan Canini. D'autres savants, et quelques théologiens du XVI<sup>e</sup> siècle, en vue d'une étude approfondie du Nouveau Testament, composèrent des grammaires grecques: Enoch, Sanchez, Ramus, Crusius, Sylburg, etc., jusqu'à ce qu'enfin Lancelot (Grammaire grecque de Port-Royal, 1655) fit pour le grec ce qu'il avait fait pour le latin en réunissant dans une vaste compilation les vues et les théories de ceux qui l'avaient précédé. Les grammaires dites de Port-Royal jouirent d'une grande renommée en France et à l'étranger, et servirent longtemps de manuels pour l'étude des langues latine et grecque; mais, à mesure qu'on pénétra davantage dans la connaissance des chefs-d'oeuvre anciens, qu'on collationna les manuscrits, qu'on remania les textes, et qu'on se rendit un compte plus exact des caractéristiques de chaque langue, les théories se développèrent avec plus de précision, et les traités de grammaire, jusque-là presque exclusivement empiriques, prirent un essor tout nouveau, en s'appuyant sur des principes plus raisonnés.

La grammaire des langues anciennes devint de plus en plus grammaire historique, et l'origine même des formes, ainsi que leur évolution, fut un des principaux objets d'études; la syntaxe, jusqu'alors assez négligée, fut une des parties importantes de tous les ouvrages. Il sortit de là des grammaires à l'usage des classes, comme la grammaire latine de Lhomond et les méthodes de Burnouf, et de véritables traités scientifiques, comme les ouvrages de Buttmann, de Matthiae, de Lobeck, de Kühner, de Kruger, de Madvig, et d'autres maîtres de notre époque. Enfin, pour contribuer plus efficacement encore à la connaissance des langues, des savants plus particulièrement familiarisés avec un auteur classique entreprirent de donner des grammaires de la langue spéciale d'un grand écrivain; c'est ainsi que nous avons des études sur la langue d'Homère, de Virgile, des Pères de l'Eglise, etc. La connaissance du sanscrit, favorisée surtout par l'occupation anglaise des Indes, fut le point de départ des études de grammaire comparée; nous renvoyons pour l'histoire du développement de cette science à l'art. Linguistique; (de même l'histoire de la grammaire générale trouvera sa place aux articles Langage et art Oratoire.

## 2.2. La structure grammaticale de la période ancienne

Au plan morpho-syntaxique, l'ancien français conservait encore sa déclinaison à deux cas (déclinaisons) et l'ordre des mots demeurait assez libre dans la phrase, généralement simple et brève. Jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, les deux cas de l'ancien français sont les mêmes que pour la période romane: le cas sujet (CS) et le cas régime (CR) issu de l'accusatif latin.

|                            |                                                    |                                                          |                                                                |
|----------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <b>Déclinaison<br/>I</b>   | <b>CS (cas sujet)</b><br><b>CR (cas non sujet)</b> | <b>li murs (le mur)</b><br><b>le mur (le mur)</b>        | <b>li mur (les murs)</b><br><b>les murs (les murs)</b>         |
| <b>Déclinaison<br/>II</b>  | <b>CS (cas sujet)</b><br><b>CR (cas non sujet)</b> | <b>li pere (le père)</b><br><b>le pere (le père)</b>     | <b>le pere (les pères)</b><br><b>les peres (les pères)</b>     |
| <b>Déclinaison<br/>III</b> | <b>CS (cas sujet)</b><br><b>CR (cas non sujet)</b> | <b>li cuens (le comte)</b><br><b>le comte (le comte)</b> | <b>li comte (les comtes)</b><br><b>les comtes (les comtes)</b> |

De façon générale, c'est le cas régime (autre que sujet) qui a persisté en français, car la déclinaison à deux cas a commencé à s'affaiblir dès le XIII<sup>e</sup> siècle et, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, le processus était rendu à son aboutissement: il ne restait plus qu'un seul cas, le cas régime. C'est sur celui-ci que repose la forme des mots français d'aujourd'hui.

**L'article.** Une autre innovation concerne l'apparition de l'article en ancien français, alors que le latin n'avait pas d'article, son système sophistiqué de déclinaison pouvant se passer de ce mot outil. Le français a développé un système d'articles à partir des démonstratifs *ille/illa/illud*, qui ont donné les déterminants appelés «articles définis». Les articles en ancien français se déclinaient comme les noms en CS et CR, au masculin comme au féminin. Alors qu'en français moderne, on a l'opposition *le / la / les*, l'ancien français opposait *li / le* (masc.), *la* (fém.) et *les* (plur.).

| Article défini | MASCULIN  |         | FÉMININ   |         |
|----------------|-----------|---------|-----------|---------|
|                | Singulier | Pluriel | Singulier | Pluriel |
| CS             | li        | Li      | la        | les     |
| CR             | le        | Les     |           |         |

Pour l'article indéfini, ce sont les formes **uns / un** (masc.) et une (fém.), alors que le pluriel était toujours marqué par **uns** (en français moderne: **des**).

| Article indéfini | MASCULIN   |            | FÉMININ    |             |
|------------------|------------|------------|------------|-------------|
|                  | Singulier  | Pluriel    | Singulier  | Pluriel     |
| CS               | <b>uns</b> | <b>Uns</b> | <b>une</b> | <b>unes</b> |
| CR               | <b>un</b>  |            |            |             |

**L'emploi du genre.** De façon générale, la marque du genre se trouvait en latin dans la désinence des noms et des adjectifs, c'est-à-dire dans leur terminaison. Dans l'évolution du latin vers l'ancien français, les marques du genre ont perdu leurs caractéristiques d'origine. Pour simplifier la description, on peut indiquer les grandes tendances suivantes:

1) La déclinaison féminine en **-as** a donné des mots du genre féminin en français: **rosam** > **rose / rosas** > **roses**.

2) Les pluriels neutres latins en **-a** ont également donné des mots au féminin en français: **folia** > **feuille**; **arma** > **arme**.

3) Les mots masculins latins en **-is** sont devenus masculins en français: **canis** > **chien**; **panis** > **pain**; **rex/regis** > **roi**.

4) Les noms latins terminés en **-er** sont aussi devenus masculins: **pater** > **père**; **frater** > **frère**; **liber** > **livre**.

Cependant, beaucoup de mots d'ancien français ont changé de genre au cours du Moyen Age.<sup>1</sup> Ainsi, étaient féminins des mots comme **amour, art, évêché, honneur, poison, serpent**; aujourd'hui, ces mots sont masculins. A l'opposé, des mots aujourd'hui féminins étaient alors masculins: **affaire, dent, image, isle, ombre, etc.**

**La féminisation.** L'ancien français semble une langue moins sexiste que le français contemporain, du moins si l'on se fie à certaines formes qui existaient à l'époque. Voici une liste de mots au masculin et au féminin:

**Masculin – Empereur, Devin, Medecin, Lieutenant, Chef, Apprenti, Bourreau**

<sup>1</sup> Steinberg N. M. Grammaire française, 1987, p. 275

**Féminin - Emperiere (emperiere), Devine Medecine, Lieutenande, Chevetaine, Apprentisse, Bourelle**

Notons aussi l'opposition **damoiselle** (fém.) / **damoisel** (masc.) ou **damoiselle/damoiseau** pour désigner les jeunes nobles (femmes ou hommes), qui n'étaient pas encore mariés; au cours des siècles, seul le mot **demoiselle** est resté dans la langue, alors que les formes masculines **damoisel/damoiseau** sont disparus. Après tous ces changements, on ne se surprendra pas qu'on en soit arrivé à une répartition arbitraire des genres en français moderne.

**Dans le Guide Guide d'aide à la féminisation des noms** (1999), les auteurs rapportent des exemples de termes féminisés tirés du **Livre de la Taille de Paris de l'an 1296 et 1297: aiguilliere, archiere, blaetiere, blastiere, bouchere, boursiere, boutonniere, brouderesse, cervoisiere, chambriere, chandeliere, chanevaciere, chapeliere, , etc.**

**La numération.** Il faut mentionner également le système de numération qui a profondément été modifié en ancien français. Les nombres hérités du latin correspondent aux nombres de un à seize. Le nombre **dix-sept**, par exemple, est le premier nombre formé d'après un système populaire (logique) qui sert pour tous les nombres suivants: 10 + 7, 10 + 8, 10 + 9, etc. En ce qui concerne les noms des dizaines, le latin possédait un **système décimal**; ainsi, **dix** (< *decem*) **vingt** (< *viginti*), **trente** (< *tringinta*), **quarante** (< *quadraginta*), **cinquante** (< *quinguageni*) et **soixante** (< *sexaginta*) sont d'origine latine. Il en est de même pour les formes employées en Belgique et en Suisse telles **que septante** (< *septuaginta* > *septante*), **octante** (< *octoginta*) ou **huitante** (< *octoginta* > *oitante*) et **nonante** (< *nonaginta*) dans **septante-trois, octante-neuf (ou huitante-neuf), nonante-cinq, etc.**

Mais, l'ancien français a adopté dès le XIIe siècle la numération normande (d'origine germanique) qui était un **système vicésimal**, ayant pour base le nombre **vingt** (écrit **vint** ou **vin**). Ce système était courant chez les peuples d'origine germanique. Selon ce système, on trouvait les formes **vingt** et **dix** (écrites **vins et dis**) pour 30, **deux vins** pour 40, **trois vins** pour 60, **quatre vins** pour 80, **cinq vins** pour 100, **six vins** pour 120, **dis vins** pour 200, **quinze vins** pour 300, etc. Encore au XVIIe

siècle, des écrivains employaient le système vicésimal. Ainsi, Racine écrivait à Boileau: «Il y avait hier **six vingt** mille hommes ensemble sur quatre lignes.»

Le système de numération du français standard est donc hybride: il est à la fois d'origine latine et germanique. Quant à un numéral comme **soixante-dix**, c'est un mot composé (soixante + dix) de formation romane populaire; il faudrait dire **trois-vingt-dix** pour rester germanique (normand). Le numéral **quatre-vingt-dix** est également d'origine normande auquel s'ajoute le composé populaire [+ 10].

C'est l'Académie française qui, au XVII<sup>e</sup> siècle, a adopté pour toute la France le système vicésimal pour 70, 80, 90, alors que le système décimal (avec **septante**, **octante**, **nonante**) étaient encore en usage de nombreuses régions; d'ailleurs, ce système sera encore en usage dans certaines régions en France jusque qu'après la Première Guerre mondiale.

**La phrase.** La phrase de l'ancien français ressemble relativement à celle du français moderne dans la mesure où elle respecte l'ordre sujet + verbe + complément avec certaines différences, alors que l'ordre des mots en latin pouvait être plus complexe. En voici un exemple tiré de *La Mort du roi Arthur*, rédigé vers 1120-1240 par un auteur anonyme:

"Sire, fet Agravains, oïl, et ge vos dirai comment." Lors le tret a une part et li dist a conseil: "Sire, il est ainsi que Lancelos aime la reïne de fole amour et la reïne lui. Et por ce qu'il ne pueent mie assembler a leur volenté quant vos i estes, est Lancelos remés, qu'il n'ira pas au tornoïement de Wincestre; einz i a envoieiz ceus de son ostel, si que, quant vos seroiz meüz ennuït ou demain, lors porra il tout par loisir parler a la reïne."

[«Oui, sire, dit Agravain, je vais vous expliquer comment.» Il l'entraîna à l'écart et lui dit à voix basse: «Sire, la situation est telle que Lancelot et la reine s'aiment d'un amour coupable. Comme ils ne peuvent pas se rencontrer à leur aise quand vous êtes là, Lancelot est resté chez lui et n'ira pas au tournoi de Wincestre; mais il y a envoyé ceux de sa maison, si bien qu'après votre départ, ce soir ou demain, il aura tout le loisir de parler avec la reine.»]

**La conjugaison. Les verbes.** Au Moyen Âge, plusieurs verbes avaient des infinitifs différents de ceux d'aujourd'hui. Ainsi, au lieu de l'infinitif en **-er** (issu du latin des verbes en **-are**, par exemple dans *cantare* > *chanter*), on employait celui en **-ir**: *abhorrir*, *aveuglir*, *colorir*, *fanir*, *sangloutir*, *toussir*, etc. On trouvait aussi des infinitifs tout à fait inexistants aujourd'hui: les verbes *tistre* (tisser), *benistre* (bénir) et *benire* (bénir). De plus, de très nombreux verbes, fréquents au Moyen Âge, sont

aujourd'hui disparus: *ardoir* (<*ardere: brûler*), *bruire* (<\**brugere: faire du bruit*), *chaloir* (<*calere: avoir chaud*), *doloir* (<*dolere: souffrir*), *enfergier* (<*en fierges: mettre aux fers*), *escheler* (<*eschiele: monter dans une échelle*), *ferir* (<*ferire: combattre*), *nuisir* (<*nocere: nuire*), *oisever* (<\**oiseus: être oisif*), *plaisir* (<*placere: plaire*), *toster* (<\**tostare: rôtir*), *vesprer* (< *vesperare: faire nuit*).

L'ancien français a fait disparaître certains temps verbaux du latin: le plus-que-parfait de l'indicatif (*j'avais eu chanté*), le futur antérieur (*j'aurais eu chanté*), l'impératif futur, l'infinitif passé (*avoir eu chanter*), l'infinitif futur (*devoir chanter*). En revanche, l'ancien français a créé deux nouvelles formes: le futur en *-rai* et le conditionnel en *-rais*. Le latin avait, pour le futur et le conditionnel, des formes composées du type *cantare habes* (mot à mot: «tu as a chanter»: chanteras), *cantare habebas* (mot à mot: «tu avais a chanter»: chanterais). Fait important, l'ancien français a introduit le «que» pour marquer le subjonctif; il faut dire que la plupart des verbes étaient semblables au présent et au subjonctif (cf. *j'aime / il faut que j'aime*).

Enfin, la conjugaison en ancien français ne s'écrivait pas comme aujourd'hui. Jusqu'en moyen français, on n'écrivait pas de *-e* ni de *-s* à la finale des verbes de l'indicatif présent: *je dy, je fay, je voy, je supply, je rendy*, etc. De plus, l'emploi du futur n'a pas toujours été celui qu'il est devenu aujourd'hui. Beaucoup écrivaient *je priray (prier), il nouira (nouer), vous donrez (donner), j'envoira (envoyer), je mouvera (de mouver), je cueillira (cueillir), je faira (faire), je beuvra (boire), je voira (voir), j'ara (avoir), je sarai (savoir), il pluira (pleuvoir)*.

**Le participe passé.** Le participe passé (avec *avoir* et avec *être*) existait en ancien français, mais il n'y avait pas de règles d'accord systématique. On pouvait au choix faire accorder le participe passé avec *être* ou sans auxiliaire, mais on n'accordait que rarement le participe avec *avoir*.

anc. fr.: *Passée a la première porte.*

fr. mod.: *Elle a passé la première porte.*

En général, le participe passé ne s'accordait pas avec un nom qui le suivait: *Si li a rendu sa promesse.*

Néanmoins, cette langue restait encore assez près du latin d'origine. En fait foi cette phrase, extraite de la *Quête du Graal* de 1230, correspondant certainement à du latin francisé: «Sache que molt t'a Notre Sire montré grand débonnaireté quand il en la compagnie de si haute pucelle et si sainte t'a amené.» Pour ce qui est de l'orthographe, elle n'était point encore fixée et restait très calquée sur les graphies latines.

**Division des conjugaisons.** On divise les conjugaisons en conjugaisons vivantes et en conjugaisons mortes ou archaïques.

Les premières sont: la conjugaison en **-er** et la conjugaison en **-ir** inchoative. La conjugaison en **-ir** non inchoative, les conjugaisons en **-oir** et en **-re** forment les conjugaisons archaïques. Les conjugaisons vivantes offrent des paradigmes réguliers, applicables à tous les verbes de la même conjugaison. Les conjugaisons mortes forment une série de conjugaisons, avec des différences très sensibles d'un groupe de verbes à l'autre. Aujourd'hui la conjugaison en **-er** est la seule vivante. Elle comprend la plus grande partie des verbes. Ces verbes proviennent de verbes latins en **-are**, ont été formés avec des noms ou sont d'origine savante (comme rédiger, colliger, affliger, appréhender, etc.).

La conjugaison en **-ir** inchoative comprend des verbes provenant de verbes latins en **-ire** et des verbes formés avec des adjectifs: *riche, enrichir; pâle, pâlir; rouge, rougir; sage, assagir*, etc. Il y a aussi un assez grand nombre de verbes provenant du germanique: *choisir, rôtir, saisir, fourbir, fournir*, etc.

La conjugaison en **-oir** comprend des verbes provenant de verbes latins en **-ĕre**; la conjugaison en **-re** des verbes provenant de verbes latins en **-ere**, c'est-à-dire accentués à l'infinitif sur l'antépénultième ou troisième syllabe en partant de la fin du mot.

Plusieurs verbes avaient changé de conjugaison en latin vulgaire: sâpĕre devenu sapĕre a donné savoir; cādĕre devenu cadĕre a donné cheoir, choir. Les infinitifs comme velle, posse étaient devenus volĕre, potĕre, d'où vouloir et pouvoir.

## **Première conjugaison vivante en -ER**

### **Indicatif présent**

|                   |                    |
|-------------------|--------------------|
| <i>Je chant</i>   | <i>n. chantons</i> |
| <i>tu chantes</i> | <i>v. chantez</i>  |
| <i>il chantet</i> | <i>il chantent</i> |

### **Imparfait**

L'imparfait se présente sous trois formes: *je chantève* < *lat. cantabam*; *je chantoe*, *chantoue*, même origine; *je chanteie*, *chantoie*; cette dernière forme, qui est postérieure aux autres, a seule survécu dans la langue littéraire.

|                          |                       |
|--------------------------|-----------------------|
| <i>Je chant-eie, oie</i> | <i>n. chanti-iens</i> |
| <i>tu chant-eies</i>     | <i>v. chanti-iez</i>  |
| <i>il chant-eiet</i>     | <i>il chant-eient</i> |

Voici l'explication de ces formes: *-eie* renvoie à une désinence latine *-éa(m)*, provenant de *-ēbam* par chute du *b*. On suppose que cette forme s'est développée d'abord dans l'imparfait des verbes suivants, très usités pour des motifs d'ailleurs très divers: *habebam*, *debebam*, *vivebam*, *bibebam*, qui sont devenus *habéa*, *debéa*, *vivéa*, *bibéa*, d'où *aveie*, *deveie*, *viveie*, *beveie*. Cet imparfait a donc été emprunté par la 1<sup>ère</sup> conjugaison. Au XII<sup>e</sup> siècle *-oe*, *-oue* est remplacé par *-eie*, puis par *oie* (fin du xiii<sup>e</sup> s.). La terminaison de *chant-oie*, qui comptait à l'origine pour deux syllabes, devient monosyllabique au xvi<sup>e</sup> s., où l'on écrivait *chantoie* et *chantois*. Au xvi<sup>e</sup> la 1<sup>ère</sup> personne du singulier prend régulièrement *s*; à la fin du XVIII<sup>e</sup> s. on écrit *chantais*. **Parfait**<sup>1</sup>

|                   |                      |
|-------------------|----------------------|
| <i>Je chantai</i> | <i>n. chantames</i>  |
| <i>tu chantas</i> | <i>v. chantastes</i> |
| <i>il chantat</i> | <i>il chantèrent</i> |

1<sup>ère</sup> p. sg. *Chantai* représente le latin *canta(v)i*. À la 3<sup>e</sup> p. *chantat* n'est pas le représentant phonétique régulier de *cantavit*: il y a là sans doute une influence analogique du verbe *avoir*: *ai*, *as*, *a(t)*. La 1<sup>ère</sup> p. plur. (lat. *cantávimus*) ne devrait pas avoir *s* intérieure en a. fr. et un accent dans l'orthographe moderne: *s* provient par analogie de la 2<sup>e</sup> p. pl. *chantastes*. À la 3<sup>e</sup> p. pl. on rencontre des formes en *-arent*: *chantarent*. On sait que ces formes se trouvent encore dans Rabelais.

---

<sup>1</sup> Prétérit ou Passé simple

### Futur et conditionnel

Nous nous sommes occupé déjà de leur formation. Le futur est formé à l'aide du présent de l'indicatif du verbe avoir avec suppression de *av* au pluriel (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> p.): *chanter-ai, chanter-as, chan-ter-a; chanter-ons, chanter-ez, chanter-ont*. Le conditionnel est formé de même avec l'imparfait de avoir, *aveie*, et suppression du radical *av*.

|                        |                                      |
|------------------------|--------------------------------------|
| <i>Je chanter-eie</i>  | <i>n. chanter-iiens, chanteriens</i> |
| <i>tu chanter-eies</i> | <i>v. chanter-iez, chanteriez</i>    |
| <i>il chanter-eiet</i> | <i>il chanter-eient.</i>             |

Le futur et le conditionnel se présentent, dans certains verbes, sous une forme contracte: cette contraction se produit dans les verbes dont le radical est terminé par *r* ou par *n*: *je jurerai pour jurerai; j'enterrai pour entreraï, je donnerai - dorrai pour donnerai; je menrai, merrai pour ménerai*, etc.

### Impératif

*Chante; chantons, chantez.*

*Chante* représente régulièrement l'impératif latin *canta*; *chantons, chantez* sont des formes empruntées au présent de l'indicatif, ou peut-être au présent du subjonctif.

### Subjonctif présent

|                     |                        |
|---------------------|------------------------|
| <i>Que je chant</i> | <i>que n. chantons</i> |
| <i>que tu chanz</i> | <i>que v. chantez</i>  |
| <i>qu'il chant</i>  | <i>qu'il chantent</i>  |

Ce sont là les formes les plus anciennes. Les formes en *e, es, et* (*que je chante, que tu chantes, qu'il chantet*) ont été empruntées aux autres conjugaisons où cet *e* provenait de *a* latin: *vendam* > *que je vende*. Au pluriel *-ons, -ez*, formes de l'indicatif, ont survécu jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Il existait dans les dialectes de l'Est (Reims, Namur, Metz) une forme en *-iens, -iez* provenant de la conjugaison latine en *-io* (*iens vient de -iamus, -iez de -iatis; serviamus > serviens, serviatis > serviez*). Cette désinence a influencé la forme *-ons*; de là vient la forme actuelle *-ions*, qui est ancienne, mais qui n'a triomphé qu'au XVI<sup>e</sup> siècle.

On trouve des formes comme *portie* (que je porte), *demorge* (que je demeure), *donje* (= que je donne). Ces formes ont été faites sur le modèle de ***morje, vienje***, *fierge*, où le *j-g* provient de ***-iam*** latin avec consonnification de *i*.

### Subjonctif imparfait

***Que je chantasse    que n. chantassons***  
***que tu chantasses    que v. chantassez***  
***qu'il chantast        qu'il chantassent***

Ces formes représentent assez régulièrement les formes latines *cantassem, cantasses, etc.*, pour *cantavissem*. La 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> p. pl. ont les désinences du subj. prés. Elles sont devenues ensuite ***chantass-ions, chantass-iez*** sous l'influence de la même analogie. L'ancien français a eu aussi, au pluriel, des formes en ***-issions, -issiez***, empruntées à la 2<sup>e</sup> conjugaison vivante: ***que n. amissions, q. n. parlissions, q. v. parlissiez; q. n. gardissions, tardissions, etc., comme q. n. florissions***, etc. Encore au XVI<sup>e</sup> siècle Rob. Estienne conjugait: ***que j'aimasse, que nous amissions***. Palsgrave admet le même paradigme.

### Infinitif

#### ***Chant-er***

L'infinitif est en ***ier*** dans de nombreux verbes: quand ***-are*** latin est en contact immédiat avec un *i*, un *c* ou un *g* qui précèdent, ou même quand ce contact n'est pas immédiat et que les voyelles ou consonnes palatales se trouvent dans la syllabe qui précède. Ex.: ***irier, jugier, vengier (judicare, vindicare), aidier, empirier, despoillier, travailler, pechier, peschier***. On trouve encore cette diphtongaison en ***ié*** aux formes suivantes: présent de l'indicatif, 2<sup>e</sup> p. pl., et prétérit, 3<sup>e</sup> p. pl. (*vengiez, vengièrent*).

### Participe passé

***Chantet, chantede (< cantatum, cantatam).***

Le participe est en ***-iet, -iede*** quand l'infinitif est en ***-ier***. En picard ***-iée*** du féminin se réduit à ***-ie***: ***despoillie, travaillie, vengie***.

### Participe présent

## ***Chantanz*<sup>1</sup>**

### **Gérondif**

**Chantant:** invariable.

### **Deuxième conjugaison vivante en -IR**

Cette conjugaison comprend les verbes en **-ir** inchoatifs<sup>2</sup>; ce sont ceux dont le radical est allongé par l'infixéiss aux temps suivants: indicatif présent et imparfait, subjonctif présent, impératif, participe présent. Ex: ***nous fin-iss-ons, je fin-iss-ais, fin-iss-ant.***

Formes avec suffixe inchoatif

#### **Indicatif présent**

***Je fen-is (< finisco)            n. fen-iss-ons***

***tu fen-is (< finiscis)        v. fen-iss-ez***

***il fen-ist (< finiscit)        il fen-iss-ent***

Il n'y a rien à remarquer sur ces formes, sinon que s, à la 3e p. sg., disparaît de bonne heure devant t. Au pluriel les terminaisons sont les mêmes que celles de la 1ere conjugaison.

#### **Imparfait**

***Je fen-iss-eie, oie            n. fenissiiens***

***tu fenisseies, oies        v. fenissiiez***

***il fenisseiet, oiet, oit        il fenisseient, oient***

Mêmes observations que pour l'imparfait en **-eie** de la 1ere conjugaison; cf. supra; au pluriel ***i-iens, i-iez*** sont dissyllabiques à l'origine.

#### **Impératif**

***Fenis; fenissons, fenissez***

#### **Subjonctif présent**

***Que je fenisse            que n. fenissons***

***que tu fenisses        que v. fenissez***

---

<sup>1</sup> Se décline comme *forz, granz*.

<sup>2</sup> Ces verbes sont dits inchoatifs, du latin inchoativus signifiant qui commence, parce que l'infixé *isc* servait à former en latin des verbes indiquant le commencement d'une action : ex. *gemo*, je jémis ; *ingemisco*, je commence à gémir.

*qu'il fenisse(t)      qu'il fenissent*

Les formes fenissiens (fenissions), fenissiez sont plus récentes. Cf. supra, conjugaison en **-er**.

### **Participe présent**

*Fenissant*

La terminaison **-ant** est empruntée à la conjugaison en **-er**.

### **Formes sans suffixe inchoative**

#### **Parfait (Passe simple)**

*Je feni              n. fenimes*

*tu fenis            v. fenistes*

*il fenit            il fenirent*

À la 1<sup>ère</sup> p. sg. feni renvoie au latin finí-i pour finívi. **S** n'a été ajoutée d'une manière régulière qu'à partir du XVII<sup>e</sup> s.; mais on la trouve bien avant. Fenimes vient du latin finí(vi)mus; fenistes de finí(vi)stis; fenismes a été refait sur fenistes.

#### **Subjonctif imparfait**

*Que je fenisse              que n. fenissons*

*que tu fenisses            que v. fenissez*

*qu'il fenist                qu'il fenissent*

Ces formes paraissent être les mêmes que celles du subjonctif présent; mais ici elles proviennent du latin finissem pour finivissem, tandis qu'au subjonctif présent elles proviennent de finiscam devenu finissam dans le latin vulgaire (finiscam aurait donné fenische).

### **Participe passé**

*Fenit, fenide*

Bénit est le seul verbe qui aujourd'hui ait gardé le **t** au participe.

### **Futur**

*Fenir-ai*

### **Conditionnel**

*Fenir-eie*

### **Les verbes irréguliers**

Les verbes irréguliers de cette conjugaison étaient assez nombreux autrefois. Aujourd'hui il n'y a plus que bénir et haïr. **Bénir** n'a plus d'irrégulier que le participe bénit, qui, au sens liturgique, a gardé le **t**. Au moyen âge on a eu longtemps au parfait: **je benesquis; nous benesquimes, il benesquirent**. L'infinitif était beneïr; on avait aussi beneïstre, d'où le futur **beneïstrai, benistrai**.

À partir du xiii<sup>e</sup> siècle s s'ajoute à la 1<sup>re</sup> personne et on a sers avec chute de **f** devant **s**.

Aux trois personnes du singulier il se produit de nombreuses modifications du radical devant **s** et **t** finals: ainsi, à la 1<sup>re</sup> p. sg., **je sers (non je serfs ou servs), je pars (non je parts)**; le radical pur reparaît au pluriel: **n. serv-ons, n. part-ons**, etc. D'autres modifications plus profondes se produisent dans les verbes dont le radical se termine par l mouillée. Elles seront étudiées à propos des verbes principaux de cette catégorie.

### Imparfait

On avait une forme (propre aux dialectes de l'Est, surtout au bourguignon) analogue à celle de la conjugaison en **-er**: **je servive (comme je chantève); n. servi-iens, v. servi-iez, il servivent**. Mais la forme en **-eie**<sup>1</sup>, **-oie** la supplanta de bonne heure.

**Je serv-eie, oie      n. servi-iens**

**tu serv-eies    v. servi-iez**

**il serv-eie(t)    il serv-eient, oient**

### Parfait

**Je servi, servis (comme je feni, fenis).**

### Futur

**Servirai (de servire habeo).**

### Conditionnel

**Servireie (de servire habebam), oie, etc.**

### Impératif

---

<sup>1</sup> Cf. *Supra* à la conjugaison en *er*.

**Serf** (sers à partir du xiii<sup>e</sup> s.); **servons**, **ser-vez**, formes de l'indicatif présent ou peut-être du subjonctif présent. Cf. supra, première conjugaison vivante.

### Subjonctif présent

**Que je serve**                    **que n. ser-vons**

**que tu serves**                **que v. serv-ez**

**qu'il serve(t)**                **qu'il serv-ent**

### Subjonctif imparfait

**Que je servisse, comme fenisse.**

### Participe présent

**Servant**<sup>1</sup>. La terminaison **-ant** est empruntée à la conjugaison en **-er**.

### Participe passé

**Servi, servie.**

Les participes passés de cette conjugaison correspondent:

à des participes passés du latin classique ou vulgaire en **-ītum**: servi, sailli, oui;

à des participes latins en **-ūtum**: couru, issu, boulu, falu, feru, jeü;

à d'autres participes latins, comme mort < mortum, pour mortuum; quis de quérir, a été formé d'après le parfait quis.

Cette conjugaison ne comprend plus aujourd'hui qu'une vingtaine de verbes simples, dont plusieurs sont défectifs. Voici les formes les plus importantes des principaux d'entre eux.

### Conjugaison en -RE

**Rompre** Indicatif présent

**Je ron + s**                    **n. romp-ons**

**tu rons, ronz**                **v. romp-ez**

**il ront**                        **il romp-ent**

Aux trois personnes du singulier, la consonne finale du radical peut subir des modifications ou disparaître par suite de **s** ou de **t** finals: ainsi on avait: tu parz et non tu parts (groupe de trois consonnes), tu ronz, plus tard tu romps, etc. La consonne

---

<sup>1</sup> *Servientem* a donne le subst. *Sergent*, a . fr. *Serjant*.

finale du radical reparaît au pluriel. À la 1<sup>ère</sup> p. sg. s apparaît de bonne heure, mais ne se généralise qu'assez tard, à la fin de la période du moyen français (xve s.).

À la 3<sup>e</sup> p. sg., dans les verbes dont l'infinitif se termine en **-dre**, comme perdre, mordre, tordre, etc., la langue moderne a changé le **t** final, qui provenait du latin, en **d**: l'ancien français écrivait pert, mort, vent; la langue moderne écrit perd, mord, vend, mais le t reparaît dans les liaisons, comme: il ven(t) à perte.

### **Imparfait**

***Je rompeie.***

### **Parfait**

Ici il faut établir une distinction entre les parfaits faibles et les parfaits forts. Les parfaits faibles sont toujours accentués sur la terminaison; les parfaits forts sont accentués sur le radical à la 1<sup>ère</sup> p. sg., à la 3<sup>e</sup> p. sg. et à la 3<sup>e</sup> p. pl.; ils sont accentués sur la terminaison aux autres personnes. Nous allons revenir sur ce temps.

### **Impératif**

***Romp (s n'a été ajoutée qu'assez tard); rompons, rompez.***

### **Subjonctif présent**

***Que je rompe (lat. rumpam), que n. rompons, plus tard rompiens, rompions; que v. rompez, rompiez qu'il rompent.***

### **Imparfait du subjonctif**

Il est formé sur le radical du parfait: ***je rompi-s, que je rompisse***. Dans les verbes à parfaits forts il est formé avec le radical des formes faibles (2<sup>e</sup> p. sg., 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> pl.); parfait: ***je fis, tu fes-is***; imparfait du subjonctif: ***que je fes-isse***. Cf. plus loin pour plus de détails.

### **Futur**

***Romprai***

### **Conditionnel**

***Rompreie.***

### **Participe présent**

***Rompant***, formé sur am-antem, et non sur rump-entem.

### **Participe passé**

**Rompu**, du lat. vulgaire *rumputum* pour *ruptum* (a. fr. *rout*; cf. *route*, *déroute*).

Les participes passés de cette conjugaison correspondent:

à des participes passés latins en **-ūtum** (lat.cl. ou lat. vulg.): *cousu*, *vécu*, *bu*, *cru*, *pû*, *plu*, *tu*, etc;

à des participes latins accentués sur le radical: *clos* (< *clausum*), *cuit*, *dit*, *duit*, *fait*, *trait*; *plaint*, *joint*, etc.

En général cette seconde catégorie de participes correspond à des parfaits terminés en **-s** (lat. **-si**, **-xi**), la première catégorie correspond aux parfaits en **-us** (lat. **-ui**). Les verbes de cette conjugaison, avons-nous dit, présentent dans l'ancienne langue des parfaits forts et des parfaits faibles.

### **Verbes à parfaits faibles**

Le parfait faible était le suivant, où toutes les formes sont accentuées sur la terminaison.

***Je rompi-(s) n. rompimes***

***tu rompis v. rompistes***

***il rompit il rompirent***

C'est la même formation que le parfait de servir. Il y eut aussi un autre parfait, dont les formes furent surtout fréquentes à la 3e p. du sg., et qui est *perdied* (du latin *perdedit*). On a ainsi *rendied*, *tendied*, *defendied*, etc. Ce parfait est surtout propre aux verbes en **-dre**, comme *perdre*, *tordre*, *mordre*, mais on le rencontre aussi dans d'autres verbes: *rompiet*.

### **Imparfait du subjonctif**

***Que je rompisse q. n. rompissons, iens, ions***

***que tu rompisses q. v. rompissez, iez***

***qu'il rompist qu'il rompissent***

Parmi les verbes à parfaits faibles, c'est-à-dire constamment accentués, au parfait, sur la terminaison, nous citerons les suivants: *battre* (je *batti-s*), *défendre* (je *defendi-s*), *descendre*, *pendre*, *rendre*, *tendre*, *vendre*; *fondre*, *tondre*; *vaincre*, *suivre*.

Les verbes *mordre*, *tordre* et les verbes dont l'infinitif est en **-aindre**, **-eindre**, **-oindre**, ont des parfaits forts.

D'autres parfaits sont en **-us**. Nous allons donner les exemples de parfaits faibles en **-i (-is)** et en **-ui (-us)**; nous donnerons ensuite les exemples des parfaits forts.

### Conjugaison en -OIR

Les verbes en **-oir** correspondent en général aux verbes latins de la conjugaison en **-ēre**<sup>1</sup>. La conjugaison des verbes en **-oir** est la plus irrégulière, parce qu'elle est la plus archaïque. Elle ne contient guère que seize verbes simples, dont la plupart sont défectifs. Les verbes usuels avoir, devoir, pouvoir appartiennent à cette conjugaison.

La plupart de ces verbes ont conservé aux temps du présent de l'indicatif (et quelquefois du subjonctif) des radicaux différents, suivant qu'ils sont accentués ou atones: **je veux, nous voulons; je dois, nous devons; je reçois, n. recevons; je sais, n. savons; je peux, n. pouvons; autrefois je voi, n. veons; je chiet (je tombe), n. cheons**, etc.

Les participes passés de ces verbes sont en **-u**, correspondant au latin **-ūtum**: eu, chu, dû, fallu, valu, voulu, etc.; cf. cependant **sis** < lat. vulg. **\*sīsum**.

### Verbes à parfaits faibles

**Paroir** Ind. prés.: **je per — pair, tu pers, il pert** (cf. **il appert, de apparoir**); **n. parons, v. parez, il perent**. Subj. prés.: **q. je pere (paire), q. tu peres**, etc. Parfait: **je parui, paru-s, tu parus, il parut; n. parumes, etc**

### Verbes en -CEVOIR (recevoir, décevoir, concevoir, etc.)

**Recevoir** Ind. prés.: **je reçois, tu reçois, il reçoit; n. recevons, v. recevez, il reçoivent**. Subj. prés.: **q. je reçoive, es, e; q. n. receviens, etc.**

### Parfait

**Je reçui**<sup>2</sup>                      **n. rece-ümes**

**tu rece-üs**                      **v. rece-üstes**

**il reçut**                      **il reçurent**

Subj. imparf: **Que je rece-üsse, que tu rece-üsses, etc.**

Part. passé: **rece-ü, reçu.**

<sup>1</sup> *Luire, nuire, maindre* renvoient aux formes suivantes du latin vulgaire, où ces verbes avaient changé de conjugaison : *lūcere, nocere, manere*. *Lucère, nocère, manère* ont donné régulièrement *loisir, nuisir, manoir* ; *placère* a donné *plaisir, placere* a donné *plaire*.

<sup>2</sup> Lat. vulg. *recepui* pour *recepī*, 2<sup>e</sup> pers. *recepū(i)sti* pour *recepisti*, 3<sup>e</sup> p. *rece(p)uit* pour *recepit*, etc .

### Radical en -O: mouvoir, pouvoir, pleuvoir

**Mouvoir** (a. fr. moveir, de movĕre) Ind. prés.: *je muef - meuf, tu mues, il muet; n. movons, v. movez, il muevent*. Subj. prés.: *q. je mueve - meuve; q. n. moviens*, etc.

#### Parfait      plus tard

*Je mui*

*tu me-üs      (meus, mus)*

*il mut*

*n. me-ümes (meumes, mûmes)*

*v. me-üstes (meustes, mûtes)*

*il murent*

Subj. imparf: *que je mo-üsse, me-üsse, musse; que tu mo-üsses, qu'il mo-üst*, etc.

Part. passé: *Mo-ü, me-ü; mû*.

**Pouvoir** (lat. vulg. potĕre pour posse) Ind. prés.: *je puis (peux est plus récent); tu pues — peux, il puet — peut; n. po-ons (pou-ons, pouvons<sup>1</sup>), v. po-ez, il pue-ent*. Subj. prés.: *q. je puisse (formé sur la 1<sup>re</sup> p. sg. de l'ind. prés.); q. n. possiens, possions (formes modernes puissions), etc.*

#### Parfait

*Je poi                                      n. po-ümes, pe-ümes, pûmes*

*tu po-üs, pe-üs, pus      v. po-üstes, pe-ustes, pûtes*

*il pout, pot                              il pôurent (purent)*

Subj. imparfait: *que je po-üsse (pe-üsse, pusse), que tu po-üsses, qu'il po-üst*, etc. Part. passé. *Po-ü (pe-ü, pu)*.

On remarquera que ces formes sont les mêmes que celles des parfaits dont le radical est en **-a**.

---

<sup>1</sup> Les formes avec v apparaissent au XIII<sup>e</sup> siècle; mais elles ne deviennent courantes qu'au X<sup>e</sup>.

**Pleuvor Impersonnel.** Ind. prés.: *il pluet (pleut)*. Subj. prés.: *qu'il plueve (pleuve)*. Parfait: *il plut et il plout*. Subj. imparf.: *qu'il ple-üst*. Part. passé: *plo-ü, ple-ü, plu*.

### Conjugaison de être

#### Indicatif présent

*Je sui*            *n. somes*

*tu es, ies*       *v. estes*

*il est*           *il sont*

Sui correspond au latin vulgaire sui au lieu de sum. À la 2e p. ies est une forme tonique (d'où la diphtongue), es une forme atone. Au pluriel, 1ere p., somes est la forme la plus ancienne: on trouve aussi sons (qui a servi à former la 1ere p. plur. du présent de l'indicatif des autres verbes) et esmes, formé d'après estes.

#### Imparfait

*j'ere, iere (lat. eram)*       *n. eriens*

*tu eres, ieres*               *v. eriez*

*il eret, ieret (et ert)*       *il erent, ierent*

*Eriens* et *eriez* ne renvoient pas directement au latin eramus, eratis; ces formes ont pris la terminaison des imparfaits des autres conjugaisons; aux trois personnes du singulier et à la 3e du pluriel, accentuées sur le radical, on a des formes diphtonguées et des formes où e n'a pas subi la diphtongaison.

À partir du XIVe siècle, estoie (de estre) remplace ière.

#### Parfait

*je fui*   *n. fumes*

*tu fus*   *v. fustes*

*il fut*   *il furent*

Fui est devenu fus par analogie des autres parfaits en *-us*.

#### Imparfait du subjonctif

*Q. je fusse, fusses, etc. (du latin \*füssem pour fuissem).*

#### Futur

*J'ier (lat. ero)*       *n. ermes*

*tu iers*                      *v. ertes*

*il iert, ert*                *il ierent*

Formes analogiques: *je serai*, formée d'après *essere habeo*, *esserayo*, *serayo*, et *estrai*, sur *estre*.

### Conditionnel

*Je sereie (seroie)*    *n. seriiens*

*tu sereies*              *v. seriiez*

*il sereiet, sereit*    *il sereient*

Autre forme du conditionnel: *estreie*, formé sur *estre*.

### Subjonctif présent

*Que je seie*              *que n. seiens*

*que tu seies*            *que v. seiez*

*qu'il seiet, seit*      *qu'il seient*

Le latin classique *sim* (pour *siem*) était devenu en latin vulgaire *siam*, *séam*, d'où *seie*, plus tard *soye*, *soie* et *sois*, par analogie de la 2<sup>e</sup> p. sg. *Se-iens*, *se-iez* sont composés du radical atone *se* et de la terminaison *iens*, *iez* des subjonctifs.

### Impératif

*Seies; seiens, seiez*, formes du subjonctif.

### Participe présent

*Estant (de stantem).*

### Participe passé

*Esté<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> Il a existé pour ce verbe un reste du plus-que-parfait latin : *furet* (de *fuerat*), il avait été ; on a de même *avret*, de *habuerat* ; ces formes (et quelques autres) sont d'ailleurs très rares.

## Conclusion

Dans notre travail nous avons analysé les particularités de développement du français dans la période ancienne.

Aujourd'hui le français est une langue romane parlée en France, dont elle est originaire, ainsi qu'en Belgique, au Canada, au Luxembourg, en Suisse et dans 51 autres pays, principalement localisés en Afrique. Issu de l'évolution du bas latin vers le latin vulgaire puis le roman au cours du premier millénaire de l'ère chrétienne, le français devient une langue juridique et administrative.

La notion d'ancien français regroupe l'ensemble des langues romanes de la famille des langues d'oïl parlées approximativement dans la moitié nord du territoire français actuel, depuis le IX<sup>e</sup> siècle jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle environ.

Encore nous avons appris que l'ancien français conservait encore sa déclinaison à deux cas. Jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, les deux cas de l'ancien français sont les mêmes que pour la période romane: le cas sujet (CS) et le cas régime (CR) issu de l'accusatif latin. De façon générale, c'est le cas régime (autre que sujet) qui a persisté en français, car la déclinaison à deux cas a commencé à s'affaiblir dès le XIII<sup>e</sup> siècle et, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, le processus était rendu à son aboutissement: il ne restait plus qu'un seul cas, le cas régime. C'est sur celui-ci que repose la forme des mots français d'aujourd'hui.

Une autre innovation concerne l'apparition de l'article en ancien français, alors que le latin n'avait pas d'article. Le français a développé un système d'articles à partir des démonstratifs *ille/illa/illud*, qui ont donné les déterminants appelés «articles définis».

Pour l'article indéfini, ce sont les formes *uns / un* (masc.) et *une* (fém.), alors que le pluriel était toujours marqué par *uns* (en français moderne: *des*).

Il faut mentionner également le système de numération qui a profondément été modifié en ancien français. Les nombres hérités du latin correspondent aux nombres de un à seize. Le nombre *dix-sept*, par exemple, est le premier nombre formé d'après un système populaire (logique) qui sert pour tous les nombres suivants: 10 + 7, 10 +

8, 10 + 9, etc. En ce qui concerne les noms des dizaines, le latin possédait un **système décimal**; ainsi, *dix* (< *decem*) *vingt* (< *viginti*), *trente* (< *tringinta*), *quarante* (< *quadraginta*), *cinquante* (< *quinguageni*) et *soixante* (< *sexaginta*) sont d'origine latine. Il en est de même pour les formes employées en Belgique et en Suisse telles *que septante* (< *septuaginta* > *septante*), *octante* (< *octoginta*) ou *huitante* (< *octoginta* > *oitante*) et *nonante* (< *nonaginta*) dans *septante-trois*, *octante-neuf* (ou *huitante-neuf*), *nonante-cinq*, etc.

Dans notre recherche nous avons analysé les conditions historiques et la structure grammaticale de l'ancien français.

En étudiant ce thème nous avons lu beaucoup de littératures et nous avons réussi à s'enrichir nos connaissances sur le thème étudié.

## La liste de littérature

1. Аллендорф К. А. Очерк истории французского языка, М. 1959.
2. Гурычева М. С. Начальный этап в формировании национального французского языка, 1960.
3. Катагощина Н. А. История французского языка, М. 1958.
4. Люблинская А. Д. Очерки истории Франции, М. 1957.  
Прицкор Д. П.
5. Сергиевский М. В. История французского языка, М. 1938.
6. Borodina M. A. Morphologie historique du français, M. 1965.
7. Burger A. Lexique de la langue de Villon, 1957.
8. Chigarevskaja N. Précis d'histoire de la langue française, M. 1984.
9. Dauzat A. L'histoire de la langue française, M. 1956.
10. Dauzat A. Tableau de la langue française, M. 1939.
11. Foulet L. Etude sur le vocabulaire abstrait de Froissart, 1944.
12. Fouché P. Phonétique historique du français, 1958.
13. Guiraud P. Ancien français, 1963.
14. Martinet A. Economie des changements linguistiques, 1964.
15. Sabaneieva M. K. Филологические науки, 1968.
16. Skrelin L. M. Histoire de la langue française, 1972.
17. Stepanova O. M. Histoire de la langue française, M. 1975.
18. Steinberg N. M. Grammaire française, deuxième édition, Leningrad, 1965.
19. Wartburg W. Dictionnaire étymologique de la langue française, 1950.
20. Wartburg W. Evolution et structure de la langue française, 1958.
21. internet : google. fr
22. internet : wikipedia. Fr